

Image not found or type unknown



Vente annulée suite a erreur bureau études

Par **Olaf6671**, le **11/10/2010 à 16:11**

Bonjour,
Je suis apporteur d'affaire en energies renouvelables : mon client fait une demande de raccordement pour une installation photovoltaïque ne Septembre 2009. celle-ci est envoyée par un bureau d'études. elle est non conforme, et il doit faire une nouvelle demande en Décembre 2009. Les délais étant passés, il ne peut bénéficier du tarif de revente qu'il aurait eu si sa demande de septembre avait été complète.
Il annule son projet.
Puis-je me retourner contre le bureau d'études ? (perte de plus de 30 k€ de commissions)
Merci